

FIGURES DE DIVINITÉS GAULOISES

EN BRONZE

TROUVÉES À LA CROIX-S^t-OUEEN, PRÈS COMPIÈGNE (OISE)

PAR M. LE PRÉSIDENT ALBERT DE ROUCY, MEMBRE TITULAIRE

Il y a quelques années, vers 1873, sur le territoire de la commune de La Croix Saint-Ouen, à 6 kilomètres de Compiègne, furent trouvées, au même point et réunies ensemble, sept figures antiques, en bronze, offrant tous les caractères de l'art gaulois.

Trois d'entre elles, d'un travail inférieur, n'étant, manifestement, que la reproduction incorrecte de trois autres, qui ont dû leur servir de modèles, la découverte n'a fourni, en réalité, que quatre variétés, dont la description suivante est accompagnée de dessins, qui en feront mieux saisir les caractères et les détails.

I

Une figure de pleine face, grandeur nature, en forme de masque, mais le cou en plus, travaillée au repoussé sur une feuille de cuivre ou de bronze.

L'amincissement du métal, son oxidation et une extraction, sans doute trop précipitée, ont causé à cette figure des avaries et des brisures regrettables, qui n'empêchent pas, néanmoins, d'en saisir le véritable aspect, avec ses principaux détails.

Le visage, d'apparence virile, est imberbe, mais encadré d'une abondante coiffure de cheveux relevés et ondes, se déployant dès la naissance du cou et, fort sensiblement, en arrière des oreilles dont,

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

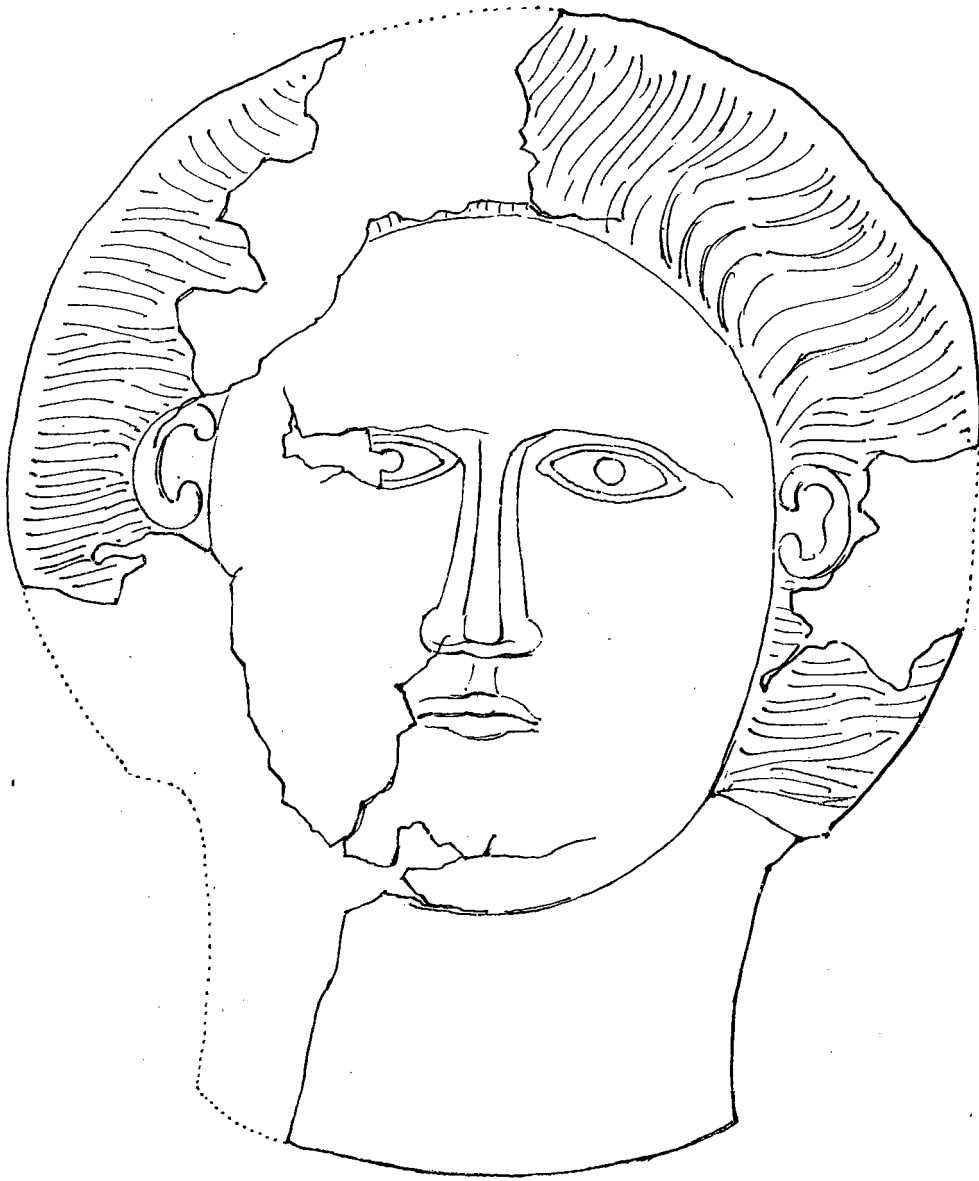


FIG. I

FIGURE EN BRONZE TROUVÉE A LA CROIX-ST-OUEN (OISE)
Réduction à moitié

entre parenthèses, la petitesse relative mérite d'être signalée.

Les yeux sont grands ouverts, avec un vide seulement pour la prunelle qui vraisemblablement, à l'origine, s'y trouvait figurée par un petit disque soit de jais, soit de tout autre matière minérale ou vitrifiée. Une particularité à relever, pour ces yeux, c'est que leur surface, moins le vide central, bien entendu, est argentée ou étamée, ce qui en augmentait, singulièrement, la vivacité et l'expression.

Le nez, dont les lignes sont droites et la longueur normale, paraît avoir perdu de son relief primitif, par l'effet de dépressions ultérieures et accidentelles.

Le menton est bien indiqué à sa place, quoique faisant défaut, en partie, par suite de la rupture et de la disparition du métal à l'une de ses surfaces.

II

Une tête masculine, adulte, en fonte de bronze, de pleine bosse, demi grandeur nature, reposant sur un cou tranché à son extrémité inférieure.

Le visage est de face et imberbe; le nez, qui est bien accentué, la bouche, qui est fermée, sont, ainsi que le menton, assez corrects, malgré une certaine sécheresse dans le modelage.

L'orbite des yeux offre un vide que devaient remplir, par adhésion, des matières hétérogènes, disposées pour simuler le globe et la prunelle, à l'instar de ce qui se rencontre, en fait, dans la figure n° IV, ci-après.

Les oreilles, couvertes, en grande partie, par la chevelure, se manifestent par les extrémités inférieures des lobes, faisant forte saillie et percées de petits trous destinés soit à des pendants d'oreille, soit, peut-être à l'accrochement d'une chaînette de suspension.

Tout autour du visage, se profile une bordure de cheveux, formant longue tresse ou torsade, qui prend naissance sur le sommet de la tête et se divise, en haut du front, pour s'infléchir latéralement.

Des tresses ou torsades analogues, que l'on peut prendre, aussi, pour de longues mèches, se répètent dans la chevelure et celles partant de l'occiput viennent, en s'accroissant et se multipliant, retomber sur le cou. Au sommet central de la tête, les cheveux, en éminence rabattue, sont divisés par une ligne médiale bien prononcée.

Le burin qui a été employé aux détails de cette chevelure a dû en être très émoussé, tant ses incisions s'y montrent multipliées, observation qui peut aussi s'appliquer à la figure n° IV, ci-après.

Mais, ce qui particularise encore, singulièrement, la figure présentement décrite, c'est que, d'une part, le sommet du crâne a été intentionnellement et régulièrement incisé et détaché, de manière à former une calotte mobile, s'y adaptant à volonté; c'est que, d'autre part, cette calotte, au bord de sa partie antérieure, est ornée et surmontée de deux petites ailes en regard, se détachant de la chevelure, à l'instar des représentations si caractéristiques et si connues du Dieu Mercure.

III

Une figure de femme, de pleine bosse, demi grandeur nature, s'arrêtant aussi à l'extrémité inférieure du cou, qui se développe, cependant, assez en avant, pour indiquer la naissance de la poitrine.

Cette figure est en fonte de bronze, à l'exception de la partie postérieure formée d'une simple feuille de métal infléchie dans le sens de l'occiput. Cette feuille de métal se rattachait à la pièce principale, au moyen d'œillets tournants, en manière d'agrafe, et qui se voient, aujourd'hui encore, à la partie antérieure en fonte de bronze.

Si, toutefois, on voulait que ces œillets ou agrafes servissent à y attacher une chaînette de suspension, la jonction des deux pièces ne s'expliquerait plus que par le moyen de la soudure.

La partie antérieure, en fonte de bronze, qui, seule, est intéressante à considérer, présente un vi-

sage de face, travaillé avec soin. Sous des arcades sourcilières bien accentuées, s'ouvrent des yeux vides aussi de leurs globes, mais bordés de cils nettement accusés.

Quoique rendus avec une certaine sécheresse, le nez et la bouche, qui n'est qu'à demi fermée, se présentent dans d'assez justes proportions. Le menton pointe en avant et, sous lui, apparait, en lignes très tranchées, le pli d'où part la naissance du cou.

Les oreilles, collées en arrière des joues et n'offrant ainsi qu'un médiocre relief, sont ornées de pendants allongés et mobiles, ne manquant pas d'une certaine grâce, quoiqu'une petite tige de cuivre très simplement façonnée en fasse tous les frais.

Le long des tempes et autour du front, la chevelure s'enroule en boucles ramassées et frisées, formant des saillies alternées et témoignant d'une sorte d'affectation dans le soin de cette coiffure.

Sur les déclivités latérales du crâne, se voient, symétriquement pratiquées, deux ouvertures en fente, l'une à droite, l'autre à gauche, ayant servi, très vraisemblablement, à l'adaptation soit d'un diadème, soit d'un autre ornement ou attribut quelconque.

Mais, en fait d'ornement, il en est un qui, outre les pendants d'oreilles, décore très particulièrement la figure décrite ; c'est un collier qui entoure le cou à sa base, sous la forme la plus caractéristique admise comme étant celle du *torques* gaulois. Il se compose d'une tige métallique arrondie, d'apparence cordelée, dont les extrémités, formées par un renflement en forme de boule légèrement ovoïde, laissent un vide entre elles, pour faciliter l'écartement nécessaire à la pose ou au retrait du collier.

IV

Une dernière figure, en fonte de bronze et de pleine bosse, demi ou quart grandeur nature, suivant qu'on l'attribuerait à un enfant ou à un adulte, mais,

en tous cas, d'une dimension de moitié, ou environ, inférieure aux deux précédentes.

Elle présente une tête de face, reposant sur un cou tranché à sa base.

Le nez est relativement bien modelé, la lèvre supérieure un peu longue, la bouche fermée : aux abords de celle-ci, se manifeste une certaine contraction et, sur chacune des joues, existe une petite dépression ronde, en manière de fossette.

Les yeux sont ouverts et, dans leur orbite que le métal a laissée vide, apparaissent le globe, formé d'une espèce de mastic blanchâtre, et la prunelle simulée par une perle de verre bleue-sombre, insérée dans ce mastic ; à l'endroit des cils, se distinguent quelques traits destinés à les figurer.

Le visage, par son agencement et l'effet de la contraction déjà indiquée, offre une physionomie dont l'expression peut convenir au sourire, comme au ricanement.

Les oreilles font défaut ou sont dissimulées par la chevelure, quoique celle-ci n'offre, par elle-même, aucune saillie propre à les faire supposer, ce qui donne au sujet un certain caractère d'aplatissement.

Les cheveux, nettement divisés sur le sommet de la tête, s'allongent en longues mèches ou torsades, autour du visage, pour s'étendre, en larges ondes, sur le haut et à la chute du crâne.

Comme dans la figure n° II (le Mercure), le sommet de ce crâne, par l'effet d'une section régulière et intentionnelle se trouve détaché de la tête et forme aussi une calotte mobile, qui s'y adapte exactement.

Telles sont, dans leurs variétés, les curieuses figures qu'un heureux hasard a fait découvrir, toutes ensemble, à La Croix Saint-Ouen, dans le voisinage de Compiègne.

Que représentent-elles, quelle était leur destination ? C'est là une question qui se pose d'elle-même, dès qu'on les a examinées ou décrites.

S'il ne s'agissait de faire, à cette question, qu'une réponse générale et complexe, on y satisferait

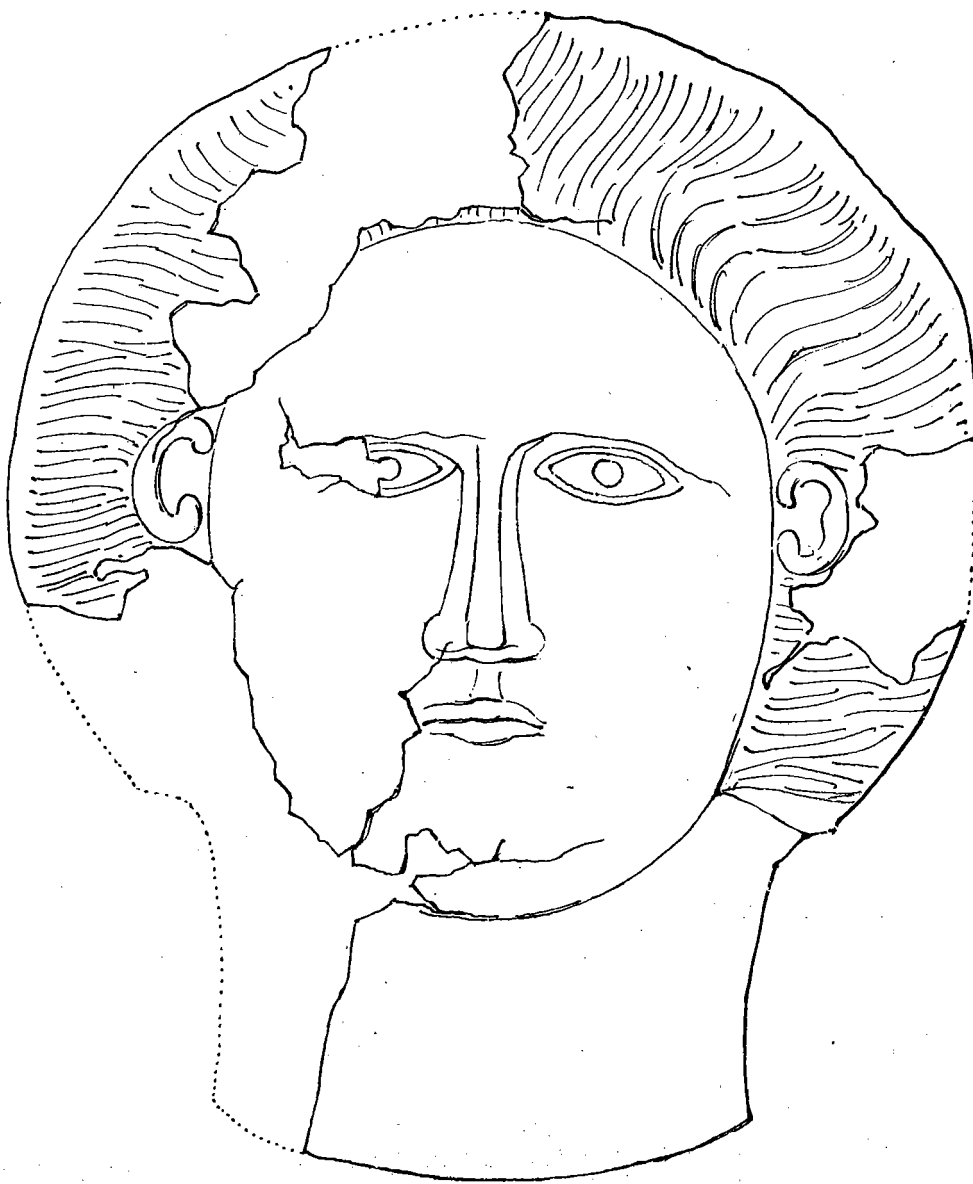


FIG. I

FIGURE EN BRONZE TROUVÉE A LA CROIX-ST-OUEN (OISE)
Réduction à moitié

très suffisamment, en disant que ce sont des divinités gauloises.

En effet, ces représentations de têtes, sur cous tranchés à la base, rappellent un type fréquemment reproduit sur les monnaies gauloises. Ce type, le genre de fabrique, le *torques* caractéristique de la figure de femme et le lieu d'invention lui-même, près duquel on n'a cessé de rencontrer des vestiges gallo-romains, autorisent à les considérer comme étant essentiellement gauloises.

Au milieu de ces figures, on reconnaît, aux petites ailes émergeant de sa chevelure, ce Mercure qui, sous le vocable de Teutatès, était si en honneur dans le culte gaulois et, de son association aux autres figures, il est logique de conclure que celles-ci étaient ses consorts, c'est-à-dire des divinités. On ne saurait le méconnaître, cette association, sans mélange d'aucun autre objet étranger dans la trouvaille, l'analogie de coupe et de fabrication entre les quatre variétés, la section du crâne, commune à deux d'entre elles, tout accuse une identité de caractère et de destination.

Là où commence la véritable et sérieuse difficulté, c'est quand, à part le Mercure ou Teutatès, assez désigné par ses attributs, il s'agit de commenter les trois autres figures, pour spécifier la divinité dont chacune serait la représentation personnelle.

Qu'on propose, pour la grande tête au repoussé, Hésus, Taramis ou Belenus, pour la figure de femme ornée du *torques*, soit une Cybèle ou Isis gauloise, soit la grande déesse mère, soit cette divinité analogue de la Terre, citée par Tacite sous le nom de Hertha, qu'on propose une espèce d'Horus gaulois ou autre jeune divinité, pour la figure de plus petite dimension, ce sont-là des attributions qui peuvent tenter, amener des rapprochements utiles, mais qui ne sauraient être encore des solutions certaines et justifiées.

Jusqu'alors, la théogonie gauloise est loin de nous avoir révélé tous ses dogmes et tous ses mystères. Ce qu'en apprennent les auteurs et les monu-

ments suffit, à peine, à en donner des notions vagues, sommaires et plus ou moins confuses. On pourrait ajouter une autre cause d'embarras et d'erreurs, résultant de la distinction à faire entre le culte vulgaire et les dogmes religieux de la classe supérieure des initiés.

Quoiqu'il en soit, la découverte des figures de La Croix Saint-Ouen ajoute un élément nouveau à ceux déjà recueillis et, peut-être, en sortira-t-il quelque éclaircissement, en progrès sur l'insuffisance des connaissances actuelles.

Dès à présent et, sans encourir le reproche de grande témérité, ne pourrait-on pas les considérer sous un point de vue qui a déjà préoccupé les érudits et les archéologues, celui de la Triade gauloise ?

C'est un aspect qui séduit, en acceptant la thèse exposée par le savant historien, M. Henri Martin, dans le compte-rendu d'un travail de M. Alexandre Bertrand sur l'autel de Saintes et les triades gauloises. Voici comment il s'exprimait, à la séance de l'Académie des sciences morales et politiques, du 13 novembre 1880.

« Parmi ces représentations (de divinités gauloises), il en est d'un caractère très particulier et très frappant, ce sont les triades qui se montrent sous deux formes.

« 1°, trois divinités sont associées sur un autel, tantôt elles paraissent égales, tantôt deux divinités, l'une masculine, l'autre féminine, ont, avec elles, une divinité plus petite, qui semble leur enfant, tantôt c'est une divinité supérieure, entre deux autres d'un ordre inférieur.

« 2°, une triple tête semble le modèle de celle qu'Abélard, au moyen âge, considérait comme figurant la trinité chrétienne.

« Les deux systèmes mythiques de la haute antiquité, où la divinité suprême apparaît soit sous la forme masculine, soit sous la forme féminine (grande mère, Alma Mater) sont ici combinés dans plusieurs monuments, une déesse mère, une sorte

« de Cybèle-Cérès, s'y trouve associée au grand Dieu.

« L'examen attentif et la comparaison de ces remarquables monuments, dont on découvre un nombre, chaque jour, plus grand, paraît confirmer ce qu'avait entrevu Amédée Thierry, à savoir que le polythéisme gaulois, d'après les monuments, paraît se résumer dans une Triade et la Triade dans l'unité.

« Lucain, celui des écrivains classiques qui a le mieux senti et apprécié le génie et les traditions des gaulois, ne cite que trois divinités, Hesus, Taramis et Teutatès.

« Les découvertes archéologiques confirment l'idée de Lucain ; mais les trois noms semblent se confondre et la triade se résume dans Hesus, en qui Dom Martin et depuis Jean Reynaud avaient, déjà, reconnu le grand Dieu gaulois. »

La thèse, dont l'exposition est ici reproduite, dans ses termes textuels, semble trouver une nouvelle justification, dans son application aux figures qui font l'objet de cette notice.

On retrouve, en effet, chez trois d'entre elles, une divinité masculine, le Mercure ou Teutatès, une divinité féminine, celle au *torques*, toutes deux de même proportion et une autre plus petite pouvant être leur enfant, divinités réunissant, entre elles, tous les caractères de la triade ci-dessus rappelés et offrant, tant par leur attitude que par leur fabrication, une affinité de nature à en faire de véritables consorts.

Quant à la grande et grave figure au repoussé, elle serait, en admettant les explications qui précèdent, cette divinité supérieure résumant la triade dans son unité qui, sous le nom d'Hesus et d'après les autorités citées par M. H. Martin, auxquelles on pourrait ajouter Lactance, caractériserait le grand Dieu gaulois, qu'on honorait par des sacrifices humains.

C'est là une hypothèse qui peut être contestée, mais qui n'est pas, quant à présent, sans mériter quelque crédit.

Il reste à rechercher la destination et le mode d'emploi des figures dont il est ici question.

Sur ce point encore on ne peut que conjecturer : mais, étant donné leur caractère de divinités, il est permis d'en induire ou qu'elles étaient conservées, privativement, à titre de Dieux Lares, ou qu'elles servaient à un culte public, dans un de ces petits centres de population, dont la région où elles ont été trouvées offre, partout, des traces manifestes.

Très vraisemblablement, dans ce dernier cas, on les exposait de front, montées sur des supports en bois peints ou garnis d'étoffe et, dans l'hypothèse de la triade, la grande figure devait être placée de façon à concentrer et dominer les autres.

Que si on tenait à voir, dans certains de leurs détails relevés à la partie descriptive, des moyens d'accrochement pour des chaînettes, quoiqu'on n'ait de celles-ci rencontré aucun vestige, il n'en résulterait qu'un changement sans importance dans leur mode d'exposition. Elles auraient été présentées suspendues, au lieu de l'être, appuyées sur des supports.

La destination exclusivement religieuse des figures de La Croix Saint-Ouen, si autorisée qu'elle soit, pourra provoquer, néanmoins, quelque discussion. L'antiquité, en effet, nous a laissé bien des objets usuels ou de pur ornement sous des formes, sous des figures religieuses ou mythologiques ; on connaît, notamment, en ce genre, des vases à parfums grecs et romains façonnés soit en bustes, soit en têtes de divinités, de génies, de héros, dont le crâne ou la coiffure forment un couvercle mobile.

Mais ces vases ont un fond solide, adhérent, que n'ont pas et que, même, ne comportent pas les figures ici commentées, en tenant compte de la coupe du cou et, en outre, pour celle au *torques*, de l'arrière tête composée d'une mince feuille de métal sans résistance. D'autre part les parties incisées et détachées, en forme de calottes, sur le Mercure et la petite divinité probablement enfantine, sont impropres à faire office de couvercles ; l'une n'offre

aucune prise à la main et toutes deux s'ajustent, non par emboîtement, mais par un simple rapprochement plus ou moins déclive et qui les expose à glisser, au moindre mouvement.


Ce qui serait bien plus admissible, c'est qu'on eût fabriqué et disposé ces figures, de façon à ce qu'étant une fois fixées sur une base particulière, on put, soit y brûler des parfums, soit y insérer des offrandes, ce qui ne saurait altérer, en rien, leur caractère purement religieux.

S'étendre en dissertations, au delà de ce qui précède, serait sortir de la mesure imposée à cette notice, dont le seul but était de faire connaître les curieuses figures qui en sont l'objet et d'attirer l'attention sur leur intérêt tout à la fois, archéologique et national.

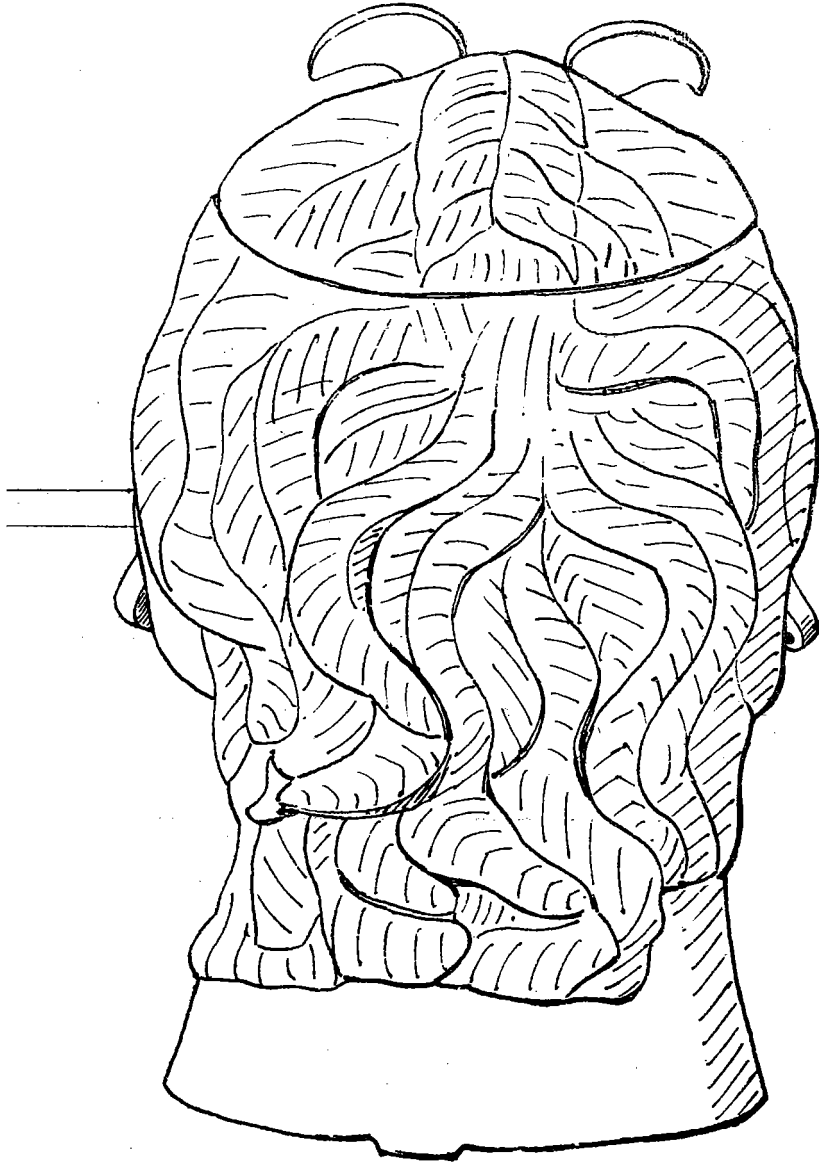
A la Réunion des Sociétés savantes de 1881, à la Sorbonne, où cette notice a été lue, on a proposé de considérer les figures qui en faisaient l'objet, comme des ex-voto offerts à certaines divinités, pour obtenir ou reconnaître leurs faveurs, comme cela était si fréquent dans l'antiquité. Cette proposition tout acceptable qu'elle soit, ne saurait infirmer en rien le caractère de divinités qui semble s'imposer aux représentations discutées.

C'est ainsi que s'est propagé, jusqu'à nos jours, l'usage d'offrir et d'exposer, dans les églises, dans les chapelles, des ex-voto, sous forme de crucifix, de Sainte-Vierge, etc.

Mais, ce qui semble inadmissible, c'est qu'on puisse considérer les figures trouvées à La Croix Saint-Ouen, comme les représentations de ceux qui en faisaient hommage, pour une grâce obtenue ou à obtenir. Elles ne sont pas des portraits, mais des types, où se retrouvent des attributs de divinités, et leur caractère typique est attesté par leur présence, en double exemplaire, sur le lieu d'invention, circonstance qui, à elle seule, suffirait à exclure la supposition de représentations privées et individuelles.

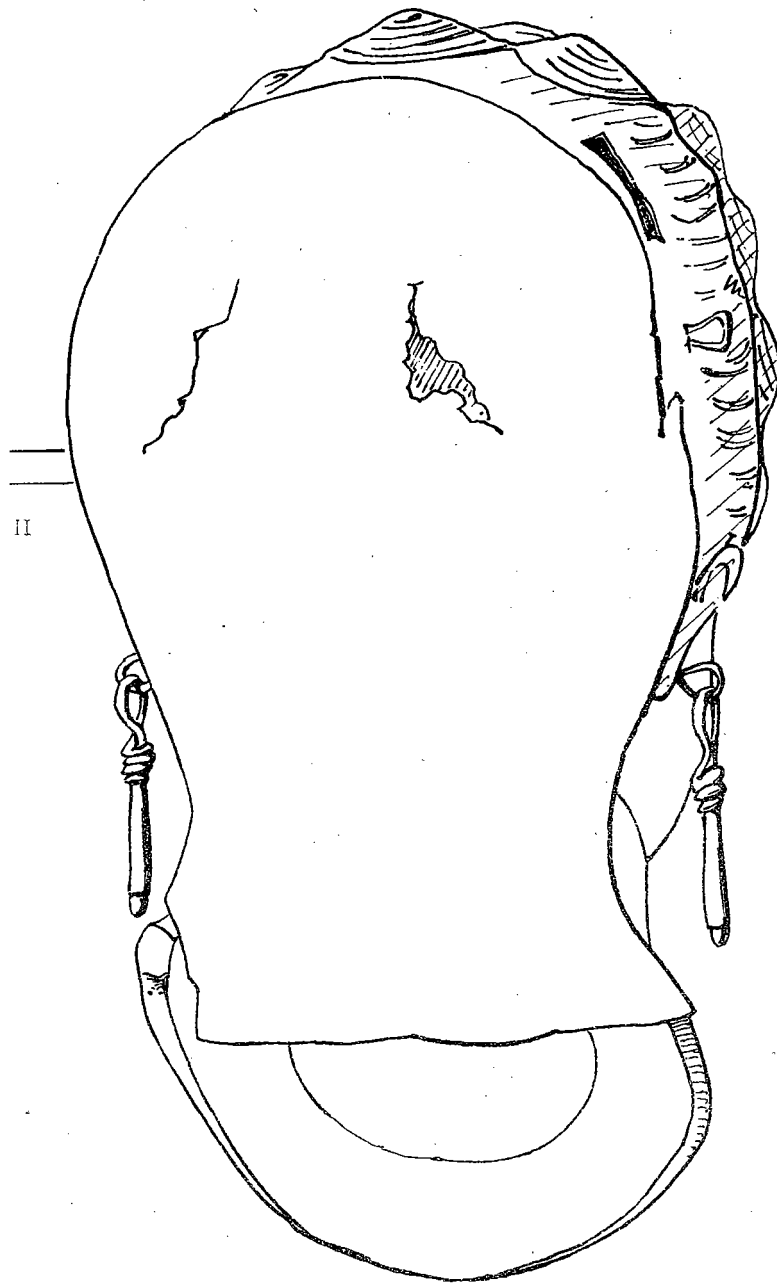


DE COMPIÈGNE



A CROIX-ST-OUEN (OISE)

E DE COMPIÈGNE



A LA CROIX-ST-OUEN (OISE)
relle